

SANTÉ, SOLIDARITÉS

UNE NOUVELLE MAISON MÉDICALE À LA FERTÉ-SOUS-JOARRE



Pour favoriser l'attractivité médicale en Seine-et-Marne, le Département finance la construction de maison médicale. © Département de Seine-et-Marne / Barthélémy Ruggeri

Le Département a financé, à hauteur de 850 000 €, la construction de la nouvelle maison médicale de la Ferté-sous-Jouarre, inaugurée le 10 février dernier par Jean-François Parigi, Président du Département. Objectifs : accélérer la reconquête médicale et affirmer le rôle du Département, premier partenaire des collectivités territoriales.

Créé le: 22/02/2023

Accélérer ensemble l'offre médicale



Coupure de ruban pour inaugurer la nouvelle maison médicale de la Ferté-sous-Jouarre
©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE / BARTHÉLÉMY RUGGERI

Le Département s'investit et soutient les collectivités pour accélérer la reconquête médicale et faire de la Seine-et-Marne une terre attractive pour les professionnels de santé.

« Grâce aux nombreux cabinets médicaux et paramédicaux qu'elle comportera, cette maison médicale parviendra à répondre au besoin fort et légitime d'accéder à une médecine de ville de qualité et de proximité », a déclaré Jean-François Parigi.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique contractuelle du Département. En effet, ce dernier accompagne les collectivités du territoire dans l'élaboration de leurs projets. Pour construire cette nouvelle maison médicale, la Ferté-sous-Jouarre a fait appel au soutien du Département et a obtenu une subvention d'un montant de 850 000 €, dans le cadre d'un contrat intercommunal de développement (CID).

Lors de l'inauguration, le Président du Département de Seine-et-Marne était aux côtés notamment de Franck Rister, Ministre chargé des relations avec le parlement Français et d'Ugo Pezzetta, Conseiller départemental de la Ferté-sous-Jouarre, Maire de la Ferté-Sous-Jouarre et Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, et d'Hamida Rezeg, Conseillère régionale déléguée au tourisme.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Grâce à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des communes, près de 120 M€ ont été accordés par le Département, faisant de ce dernier le partenaire privilégié des collectivités territoriales.

En savoir plus sur [les dispositifs de soutien en faveur des collectivités de la Seine-et-Marne](https://www.seine-et-marne.fr/fr/soutien-aux-collectivites-territoriales) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/soutien-aux-collectivites-territoriales>).

RETOUR EN IMAGES SUR L'INAUGURATION

